



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 16 Octobre 2024
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JOSEPH TORCHIO.

POUVOIRS : OLIVIER BRUN A MARIE SEDANO, LIONEL TCHAREKLIAN A PHILIPPE DOREY, ALAIN SOLAZZI A ARNAUD MERCIER, DAVID THUILLIER A FRANCOISE WELLER.

ABSENTS : ANNIE MOUTHIER, JEAN-YVES SALVAT, SYLVIE FEUGA

Délibération n° N° D2024-172

Objet CONVENTION OFFRE DE SERVICE « MA COMMUNE ET MA METROPOLE DANS MA POCHE » AVEC LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

Exposé des motifs:

La commune de Venelles dispose d'une application pour smartphone "Venelles l'appli" depuis de nombreuses années.

Cette application n'a que très peu évoluée lors de ces dernières années et devenait obsolète en termes d'attentes de la part des usagers d'aujourd'hui.

L'évolution technologique, l'accessibilité et la clarté nécessaire dans la visualisation des informations présentées rendaient nécessaire sa refonte en totalité.

Depuis quelques années la métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de la mutualisation de services, a mis en place le "métrostore" et propose différentes briques ou solutions logicielles sur étagère, adaptées à la majorité des communes.

Parmi elle, existe une solution appelée "Ma commune et ma métropole dans ma poche" qui permet de disposer d'une application pour smartphone moderne et adaptée aux conditions d'utilisations actuelles, très modulable fonctionnellement, mise à jour régulièrement en termes de sécurité et qui s'enrichit de nouvelles fonctionnalités en fonction des besoins des différentes communes.

Cette solution répond parfaitement à notre taille de collectivité, elle nous permet de disposer d'une application moderne, à jour, de gagner en visibilité et en lisibilité dans la mise à disposition des informations de la ville vers les usagers, et de proposer à court ou moyen terme de nouvelles fonctionnalités telles que le signalement d'informations directement par l'utilisateur.

Tout cela à un coût très compétitif et inégalé au regard des prestations proposées

Du point de vue financier, le coût se répartit de la façon suivante :

- Année 1 :
 - Setup : 2 000 €
 - Coût fixe : 1 500 €
 - Coût proportionnel en fonction de la taille de la commune: 428,40 €

- Années suivantes :
 - Coût fixe : 1 500 €
 - Coût proportionnel : 428,40 €

Visas:

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du bureau de la métropole en date du 30 juin 2022 relative à l'approbation d'une convention de mise à disposition par la Métropole d'une nouvelle offre de service numérique "Ma commune et ma métropole dans ma poche" au profit des communes,

Vu le projet de convention de mise à disposition d'une nouvelle offre de service numérique "Ma commune et ma métropole dans ma poche" entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Venelles,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition d'une nouvelle offre de service numérique "Ma commune et ma métropole dans ma poche" entre la métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Venelles.
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Le Maire de Venelles,
Arnaud MERCIER



Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN 

Certifié affiché du au

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20241021-dm2024_0172-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2024